



FEDERATION INTERNATIONALE DE L'ART PHOTOGRAPHIQUE

The International Federation of Photographic Art

INFO 149 / 2020 F



Nouvelle date de fermeture : 31 mai 2020

Concours International organisé par la FIAP

Le Covid-19 attaque gravement la santé publique. Les frontières se ferment, les gouvernements demandent aux gens de rester chez eux pour empêcher son expansion. Il s'agit sans aucun doute d'une situation inconnue avec de nombreux effets secondaires sociaux. Bien qu'il puisse sembler facile de rester à la maison pendant un jour ou deux, cela peut devenir difficile si plusieurs personnes sont obligées de rester à la maison pendant quelques semaines ou même plus. Nous ne sommes pas habitués à ces circonstances et nous ignorons même comment passer notre temps «libre».

La FIAP participe activement à la campagne «We Stay Home». Quoi de mieux que de prendre des photos lorsqu'on doit rester à la maison? Pour cette raison, la FIAP annonce un concours international de photos ouvert à tous les photographes du monde, avec des photos prises à domicile pendant cette période. La participation est sans frais d'entrée. Au lieu de cela, pour chaque photographe qui a participé à ce concours spécial, la FIAP va verser une certaine somme d'argent à une organisation mondiale spécialisée dans la lutte contre le Coronavirus (selon le conseil de l'Organisation Mondiale de la Santé).

Les règles de ce concours sont les suivantes:

- 1) Pas de frais d'entrée.
- 2) Une section (mixte) avec des images numériques couleur et noir et blanc.
- 3) Sujet libre, sous condition spéciale pour que les photos aient été prises après le 15 mars 2020 à l'endroit où les photographes sont confinés.
- 4) Chaque photographe peut soumettre jusqu'à 4 photos. Les fichiers numériques doivent être au format JPEG, 8 bits, RGB, avec le plus long côté 1920 pixels, 300 dpi. La taille de chaque fichier ne doit pas dépasser 4 Mo.
- 5) Chaque photographie doit avoir un titre unique. Des mots tels que «Sans titre» ne sont pas acceptables même dans une partie du titre de l'image, pas plus que les noms de fichiers de capture d'appareil photo. Les photos avec des filigranes ne sont pas acceptées.

- 6) Jour de fermeture : le ~~30 avril~~ **31 mai** 2020.
- 7) Jugement: le ~~8 mai~~ **5 juin** 2020, par le Comité Directeur de la FIAP. Une participation peut être rejetée si elle n'est pas conforme aux règles et conditions du concours.
- 8) Résultats: le ~~13 mai~~ **10 juin** 2020. Chaque participant recevra par courriel un bulletin avec les résultats de ses photos. Tous les résultats seront téléchargés sur le site Web du concours.
- 9) La FIAP produira un catalogue PDF téléchargeable sur le Web. La FIAP peut également envisager de publier un livre pour commémorer cette période difficile de santé publique dans le monde entier, si les photos soumises sont jugées appropriées. Dans ce cas, les auteurs peuvent être invités à envoyer leurs fichiers en plus haute résolution.
- 10) La FIAP décernera 10 prix spéciaux. Le Grand Prix comprendra les frais de participation (pour une personne, sans les frais de transport) pour le prochain photo meeting de la FIAP.
- 11) Ce concours est sous les auspices de la FIAP et non sous le patronage de la FIAP. Par conséquent, la participation et les récompenses de ce concours spécial ne sont pas éligibles aux Distinctions FIAP.
- 12) Les photos doivent être téléchargées sur: www.fiap-westayhome.net

DROITS D'AUTEUR - UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES - DONNÉES PERSONNELLES

Toutes les photographies participantes seront conservées dans les archives de la FIAP. La FIAP aura le droit d'utiliser ces photographies à des fins de promotion (non commerciales) avec le nom du photographe et les droits d'auteur ne seront pas payés au propriétaire de la photographie (il pourrait arriver que dans les œuvres graphiques de collage photo, le nom de l'auteur ne puisse pas être ajouté) . Sauf indication contraire de l'auteur, la reproduction des œuvres et leur utilisation dans un album imprimé et/ou numérique est autorisée. Les auteurs devraient disposer de toutes les autorisations éventuellement nécessaires pour les personnes ou les lieux représentés dans leurs œuvres. Tout litige résultant de l'utilisation des photographies (au nom du Photographe) dans les médias imprimés ou électroniques (Web, courriels) de cette manière sera de la seule responsabilité du Participant. En s'inscrivant au concours, les auteurs ou leurs parents ou tuteurs légaux des auteurs de moins de 18 ans certifient qu'ils ont le consentement ou la libération du modèle de chacune des personnes identifiables sur leurs photos (et s'ils sont âgés de moins de 18 ans, signés par leur parent ou tuteur) chaque fois que cela est nécessaire et qu'ils peuvent fournir des copies de ces versions sur demande. Les images saisies doivent être entièrement l'œuvre du photographe. Les images composites sont autorisées à condition que toutes les images de composants répondent à cette exigence. Pour éviter tout doute, l'utilisation d'images provenant de toute autre source, y compris, mais sans s'y limiter, les banques d'images libres de droits et les cliparts n'est pas autorisée. Altération d'image et génération d'ordinateur: les images peuvent être modifiées, soit numériquement, soit autrement, par le participant. Les images ne peuvent pas être entièrement construites avec un ordinateur et tous les composants photographiques doivent avoir été photographiés par le participant qui détient les droits d'auteur des œuvres complètes soumises. En soumettant une candidature, le participant certifie que l'œuvre est la sienne (les pseudonymes ne sont pas autorisés) et autorise la FIAP à reproduire tout ou partie du matériel saisi gratuitement pour publication et/ou affichage dans les médias liés au Concours. Cela peut inclure une publication en basse résolution sur un site Web. La FIAP n'assume aucune responsabilité pour toute utilisation abusive du droit d'auteur. En s'inscrivant au concours, les auteurs ou leurs parents ou tuteurs légaux des auteurs de moins de 18 ans acceptent explicitement que les données personnelles qu'elles ont fournies, y compris les adresses e-mail, soient détenues, traitées et utilisées par l'organisateur à des fins associées à toute activité de la FIAP. Ils reconnaissent et acceptent également que la participation au concours signifie que les photographies et les listes avec les noms des auteurs peuvent être publiques et annoncées sur des sites Web et sur des sites de

médias sociaux tels que Facebook. Ces règles et règlements entrent en vigueur après le téléchargement des photos des participants pour ce concours. Il est considéré qu'en participant à ce concours, le participant a lu et accepté toutes les règles. Les participants n'ont pas le droit de s'opposer aux règles après avoir participé à ce concours. En participant au concours, les auteurs ou leurs parents ou tuteurs légaux des auteurs de moins de 18 ans déclarent et reconnaissent qu'ils assument l'entière et exclusive responsabilité pour les photos qu'ils ont soumises et qu'ils acceptent d'indemniser, défendre et dégager la FIAP de toute responsabilité et toute responsabilité de tiers pour toute blessure, perte, réclamation, action, demande ou dommage de toute nature découlant de ou en relation avec ce concours, y compris, sans limitation, toute réclamation de tiers pour violation du droit d'auteur ou une violation du droit d'un individu à diffamation ou droit à la vie privée et/ou à la publicité.